

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
TOULOUSE



1388356

Dénomination : A LA UNE CONSEIL
n° de gestion : 2007B03646
n° d'identification : 500 547 013
n° de dépôt : A2010/017292
Date du dépôt : 06/12/2010
Pièce : acte sous seing privé du 22/07/2010

CESSION DE PARTS SOCIALES

ENTRE LES SOUSSIGNES :

1. CEDANT :

Monsieur Jean Marc COUTURE,
né le 18 mai 1957 à TARBES,
Domicilié SAINT MICHEL 32190 PRENERON
Marié à Mme PERES Anne Marie, sous le régime de la séparation de biens
selon le contrat reçu par Maître Ducaud notaire à Castelnau Magnoac, préalablement
à leur union célébrée le 17 décembre 1983 à la Mairie de Benac (65).

D'une part, ci-après dénommée " **LE CÉDANT** ",
D'UNE PART

ET

2. CESSIONNAIRES :

La Société dénommée **OLD INK**, Société à responsabilité limitée au capital de 163.638,78 euros €, dont le siège est à L UNION (31240), 5 rue du Kourou Parc d'activités de Montredon, identifiée au SIREN sous le numéro 414442079 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE.

Représentée par Monsieur Didier LACROIX son gérant spécialement habilité à l'effet des présentes aux termes d'une assemblée générale en date du 22 juillet 2010 à 10h dont un original du procès verbal demeurera ci-annexé

D'autre part, ci-après dénommée " **LE CESSIONNAIRE** ",
D'AUTRE PART

Lesquels préalablement à la **CESSION DE PARTS SOCIALES** faisant l'objet des présentes, ont exposé ce qui suit :

EXPOSE

Constitution

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à L'UNION du 11 octobre 2007 enregistré à TOULOUSE sud est le 15 octobre 2007, bordereau 1431, case 2

A été constituée la société dénommée A LA UNE CONSEIL, société à responsabilité limitée au capital de 150.000 euros, ayant son siège social à L'UNION (31240), 5 rue de Kourou, identifiée au SIREN sous le numéro 500 547 013 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de TOULOUSE.

Modification statutaires

Les parties déclarent que les statuts n'ont pas été modifiés depuis l'origine.

La seule modification a porté sur le fonctionnement de la société suite à la démission de Monsieur Julien MIQUEL des fonctions de cogérant qu'il exerçait dans la société, ainsi qu'il résulte d'une assemblée générale en date du 22 juin 2009.

Répartition du capital social

Depuis sa constitution jusqu'à ce jour au bénéfice des cessions intervenues, le capital social de 150.000 euros divisé en 15.000 parts de 10 euros chacune, numérotées de 01 à 15.000 est réparti entre les associés savoir :

- Jean Marc COUTURE, titulaire de 1.125 parts numérotées de 4.126 à 5.250



Ci.....	1.125
- DID LACROIX CONSEIL, titulaire de 6.098 parts numérotées de 1 à 1973 et de 5.251 à 9.375	
Ci.....	6.098
- José LOURSEAU, titulaire de 1.125 parts numérotées de 9.376 à 10.500	
Ci.....	1.125
- OLD INK, titulaire de 6.652 parts numérotées de 1.974 à 4.125 et de 10.501 à 15.000	
Ci.....	6.652
Total égal au nombre de parts composant le capital social.....	15.000

Agrément

Conformément aux articles L 223-14 et L 223-16, deuxième alinéa, du Code de Commerce, l'article 10 des statuts soumet toute cession de parts sociales entre associés à agrément dans les conditions suivantes :

« Les parts sociales ne peuvent être transmises à titre onéreux ou gratuit à quelque personne que ce soit qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins la moitié des parts sociales ».

En conséquence, la présente cession consentie au **CESSIONNAIRE**, associé de ladite société ainsi qu'il a été dit, est soumise à l'agrément ci-après visé.

Origine de propriété

Les parts ci-après cédées appartiennent au **CEDANT**, pour lui avoir été attribuées lors de la constitution de la société en représentation de son apport en numéraire où à l'occasion des cessions intervenues depuis l'origine.

Caractéristiques actuelles de la société

Dénomination : A LA UNE CONSEIL

Forme : société à responsabilité limitée

Durée : 90 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés

Date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés : 18 octobre 2007

Objet :

La société a pour objet :

- la fourniture de prestation de conseils en matière de communication, et de marketing
- la fourniture de créations et de réalisations graphiques, de produits d'édition (plaquettes, affiches, documentation, fiches produits, etc...), de dispositifs d'aide à la vente (incentive, jeux promo, mailing...), de création multi média (site internet, film, dvd...) ou tout autres dispositifs ou produits nécessaires à un service de communication et de marketing,
- l'organisation de manifestations professionnelles sportives culturelles associatives au travers d'événements médiatiques tels que tournois, spectacles, jeux, concours, matches, réunions, congrès, prestations de service en matière publicitaire. Elle loue ou vend tout espace publicitaire, support et création
- Elle assure toute diffusion ou publication entrant directement ou indirectement dans son objet

.../...

Capital social : 150.000€

Exercice social : clôture au 30 septembre de chaque année

Régime fiscal : imposition sur les sociétés

SIREN : 500 547 013

RCS : TOULOUSE

Activité de la société

La société exploite un fonds de Prestation de conseils en matière de communication, création et réalisations graphiques, produits d'édition, multimédias, organisation de manifestations professionnelles sportives culturelles en son siège.

Les cessionnaires associés de la société dont les parts sont cédées aux présentes déclarent avoir parfaite connaissance des activités exercées par la société ainsi que des conditions d'exercice de cette activité et dispensent le notaire soussigné de les relater plus avant.

REMISE DE PIECES PREALABLES

 *Tou*

Le **CEDANT** déclare :

- qu'à sa connaissance la société est en règle avec la réglementation sur les sociétés commerciales et qu'elle n'est pas en état de cessation de paiements ainsi qu'il résulte d'un extrait « K bis » et d'un certificat de non faillite délivrés par le Tribunal de commerce de TOULOUSE en date du 25 janvier 2010 demeurés ci-annexés après mention ;

Le **CESSIONNAIRE** déclare avoir parfaite connaissance en sa qualité d'associé fondateur de la société dont les parts sont cédées aux présentes, des statuts de la société, des procès-verbaux des différentes assemblées générales ordinaires et extraordinaires tenues par la société depuis sa constitution, de l'ensemble des documents comptables, des contrats passés par la société, des engagements et conventions conclus par elle ; des éléments tant actifs que passif composant la société, de la valeur tant du passif que de l'actif de la société, de la situation de la société au regard de litiges éventuels

CESSION DE PARTS SOCIALES

Le cédant cède sous les garanties ordinaires de fait et de droit, au cessionnaire qui accepte, les 1.125 parts sociales, numérotées de 4.126 à 5.250, qu'il détient dans la Société à Responsabilité Limitée A LA UNE CONSEIL, ci-dessus plus amplement désignée, savoir :

A **OLD INK** qui accepte : la toute propriété de MILLE CENT VINGT CINQ (1.125) parts numérotés de 4.126 à 5.250 de la société A LA UNE CONSEIL

Les parts cédées sont libres de tout nantissement, saisie ou autre mesure pouvant faire obstacle à la cession, anéantir ou réduire les droits du cessionnaire.

PROPRIÉTÉ - JOUISSANCE

Le **CESSIONNAIRE** sera propriétaire des parts cédées à compter de ce jour.
Dès cette date, il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés à ces parts.

Le **CESSIONNAIRE** aura seul droit aux produits desdites parts qui seront mis en distribution postérieurement à ce jour. Le **CEDANT** ne pourra donc prétendre à aucun dividende non encore distribué à la date de ce jour.

PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de **VINGT MILLE EUROS (20.000 EUR)**

Dont le paiement a lieu de la manière indiquée ci-après.

PAIEMENT DU PRIX

Chaque **CESSIONNAIRE** a payé le prix des parts dont il se porte acquéreur ci-dessus exprimé comptant, aujourd'hui même ainsi que le **CEDANT** le reconnaît et lui en consent quittance sans réserve.

AGREMENT

Conformément à l'article 10 des statuts, la présente cession a été autorisée par décision des associés en date du 22 juillet à 11h ayant agréé la cession et chaque cessionnaire en qualité d'associé au titre des parts cédées aux présentes, un exemplaire original du procès verbal de cette assemblée demeurera ci-annexé.

Il est ici précisé que conformément à un protocole d'achat ratifié par l'ensemble des associés en date à l'UNION du 16 octobre 2007, avait été organisées les modalités des cession des parts de la société, de même que les droits de chacun d'eux dans les rachats, savoir, à proportion des parts détenues par chaque associé sur le nombre total de parts de la société.

Handwritten signature and initials at the bottom right of the page.

ABSENCE DE GARANTIE DE PASSIF

La présente cession est acceptée par le **CESSIONNAIRE** sans garantie de passif de la part du **CEDANT**, le **CESSIONNAIRE** déclarant parfaitement connaître la situation active et passive de la société, le gérant des sociétés cessionnaire remplissant les fonctions de gérant de la société dont les parts sont cédées aux présentes.

ABSENCE DE CREANCE DU CEDANT CONTRE LA SOCIETE

Il n'existe pas de compte-courant au nom du **CEDANT**.

FISCALITE

La société émettrice est actuellement soumise au régime fiscal des sociétés de capitaux passibles de l'impôt sur les sociétés.

La réalisation de la présente cession ne remet pas en cause ce régime fiscal, la société restant pluripersonnelle.

CALCUL DES DROITS :

Abattement applicable :

OLD INK

Nombre de parts cédées : 1.125/15000 (nombre parts cédées/nombre total de parts) x 23.000 euros.

soit 1.725 €

Montant du prix de cession : VINGT MILLE EUROS (20.000 EUR)

Droits : $20.000 - 1.725 \times 3,00 \% = 548,25 \text{ €}$

PLUS-VALUES

Le cédant se déclare parfaitement informé du régime des plus values applicable à la présente cession et en faire son affaire personnelle.

DISPENSE DE SIGNIFICATION

Au présent acte intervient Monsieur Didier LACROIX, gérant de la société émettrice des parts cédées, lequel, es-qualités, déclare aux parties, qu'il accepte la présente cession de parts sociales et la reconnaît opposable à la société.

FORMALITES CONSECUTIVES A LA PRESENTE CESSION

Aux termes de l'assemblée générale en date du 22 juillet à 11h, ayant agréé les cessionnaires, la collectivité des associés a voté la modification des statuts sous condition de la signature des présentes.

La formalité de dépôt au greffe du tribunal de commerce de deux copies authentiques du présent acte sera effectuée par le porteur des présents actes, expressément autorisé.

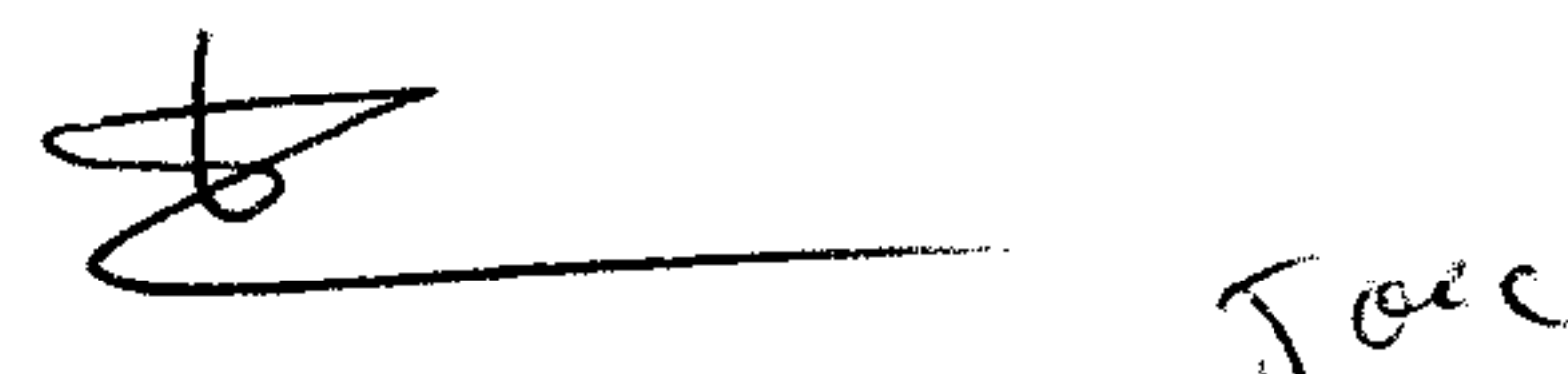
FRAIS

Les frais, droits et honoraires des présentes et de leur suite seront supportés par le **CESSIONNAIRE** qui s'oblige à leur paiement.

AFFIRMATION DE SINCERITE

Les parties affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que le présent acte exprime l'intégralité du prix ; elles reconnaissent être des peines encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

ELECTION DE DOMICILE



Pour l'exécution des présentes et de leurs suites domicile est élu :

- Pour le **CEDANT** à son domicile tel que figurant en tête des présentes,
- Pour le **CESSIONNAIRE** en son siège social

DECLARATIONS

LE CESSIONNAIRE déclare en outre :

Que la société qu'il représente a son siège social en France, à l'adresse indiquée en tête des présentes, et est de nationalité française.

Qu'elle n'est pas sous contrôle étranger et se considère comme résidentes au sens de la réglementation des changes en vigueur.

Qu'elle n'est pas en état de redressement, liquidation judiciaire ou de cessation de paiement.

Qu'elle n'a pas fait l'objet d'aucune demande en nullité ni en dissolution anticipée.

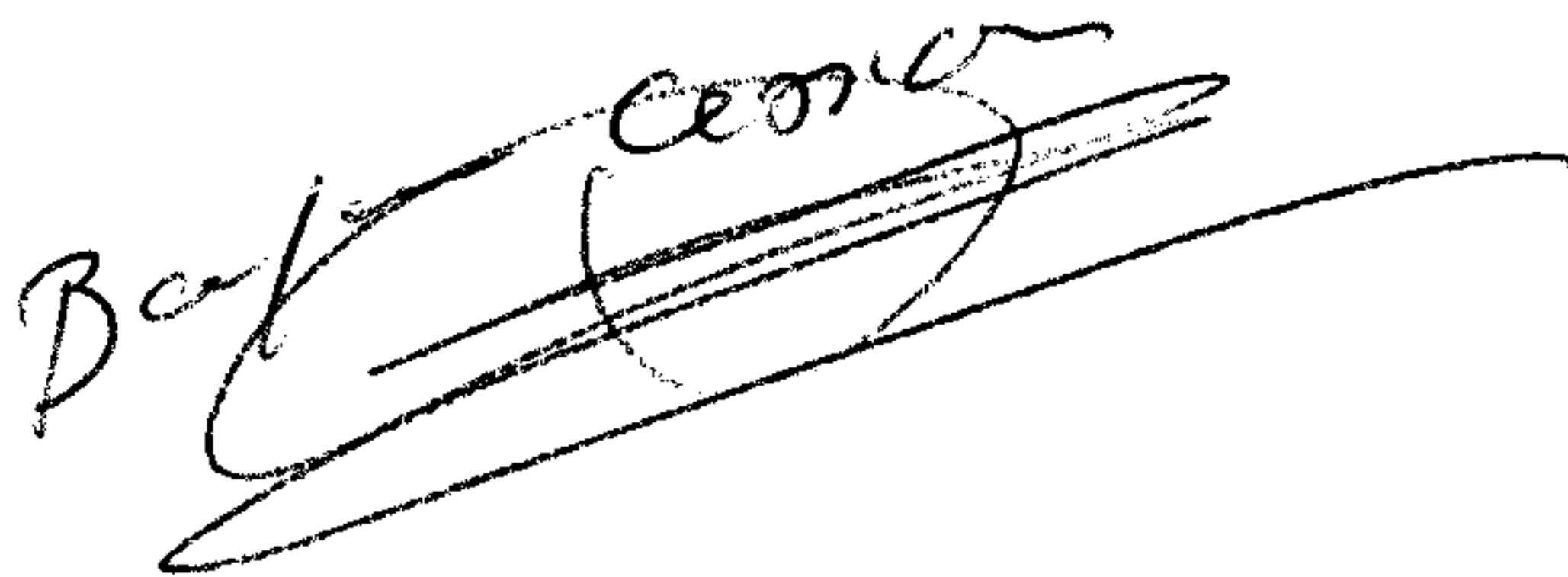
Qu'elle n'a pas dans ses paiements vis-à-vis des administrations fiscales et des caisses de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales.

REMISE DE PIECES

Le **CESSIONNAIRE** déclare disposer d'une copie à jour des statuts de la société émettrice, une copie de l'ensemble des bilans et de leurs annexes.

A L'UNION, Le 22/07/10 en six exemplaires originaux,

Le Cédant



Le cessionnaire



Enregistré à : **S.I.E. DE TOULOUSE SUD EST**

Le 25/08/2010 Bordereau n°2010/1 257 Case n°23

Exa 9466

Enregistrement : 548 € Pénalités :

Total liquidé : cinq cent quarante-huit euros

Montant reçu : cinq cent quarante-huit euros

L'Agent:

Nadia PAPILLON
Agent des Impôts

